

Le document suivant ne remplace pas les exigences et les modalités de la Demande d'offre à commandes. Le fait de suivre les directives qui suivent ne garantit en aucun cas l'acceptation d'une soumission qui répond à la demande d'offre à commandes que Sécurité publique Canada a publié sur le site <https://achatsetventes.gc.ca/>. Vous devez télécharger la demande d'offre à commandes pour confirmer que votre candidature répond à toutes les exigences avant de la soumettre.

Sécurité publique Canada à publier une Demande d'offre à commandes (DOC) dans le site Web <https://achatsetventes.gc.ca/>.

Les parties intéressées (appelées « soumissionnaires » ou « fournisseurs ») à répondre à la DOC doivent rédiger une proposition (appelée une « soumission ») dans laquelle elles indiquent ce qui les qualifie ainsi que leurs coûts. La présente DOC sera « réservée » aux entreprises autochtones dans le cadre du Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones.

Les séances facultatives de mobilisation des soumissionnaires se dérouleront à l'aide de Microsoft TEAMS le **24 mars, 2023 à 1:30 PM (HAE)** Si vous souhaitez y participer, veuillez accepter l'invitation qui vous sera envoyée séparément du présent courriel d'invitation à soumissionner. Si vous n'avez pas reçu l'invitation avant le **20 mars, 2023** veuillez communiquer avec contracting@ps-sp.gc.ca

Pour commencer

Plusieurs des étapes à suivre et des documents dont vous avez besoin pour répondre à la DOC peuvent prendre du temps à obtenir. La mise sur pied d'une entreprise ou d'une organisation, l'inscription au Répertoire des entreprises autochtones d'Industrie Canada et l'obtention de lettres d'appui peuvent prendre du temps. Par conséquent, il vaut mieux entreprendre de telles démarches tôt.

Voici une liste de contrôle des étapes à suivre et des documents dont vous aurez besoin. La liste est dressée en fonction du temps nécessaire pour franchir ces étapes et obtenir ces documents. Le premier document peut être le plus long à obtenir, pendant que le dernier devrait être le plus rapide. Toutefois, cette liste est une suggestion seulement, et c'est votre responsabilité de télécharger la DOC, confirmer que votre candidature répond à toutes les exigences et prévoir suffisamment de temps pour obtenir chaque élément.

Veillez noter : la DOC peut être mise à jour. Si c'est le cas, il se peut que les exigences soient modifiées, en partie ou complètement. Vous devrez télécharger les modifications pour vous assurer de que vous tenir au courant.

1. Télécharger la DOC de <https://achatsetventes.gc.ca/>. Vous pouvez trouver de la DOC et toute modification future ou les questions et les réponses sur ce site Web. []
2. Assurez-vous que vous êtes un employé ou le propriétaire d'une entreprise ou d'une organisation autochtone. Au besoin, vous pouvez démarrer votre propre entreprise ou organisation. Le site Web suivant vous aidera à le faire : []

[Lancer une entreprise - Canada.ca](https://www.canada.ca/fr/entreprises)
3. Assurez-vous que l'entreprise ou l'organisation est inscrite au Répertoire des entreprises autochtones d'Industrie Canada. Vous pouvez confirmer que l'entreprise ou l'organisation est inscrite au Répertoire en cherchant son nom dans celui-ci. []

[Répertoire des entreprises autochtones \(sac-isc.gc.ca\)](https://www.isc.gc.ca)
4. Assurez-vous que l'entreprise ou l'organisation a les documents juridiques nécessaires pour prouver qu'elle est admissible au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones. Vous trouverez de plus amples renseignements sur les documents nécessaires à l'adresse suivante : []

<http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100033060/1100100033061>

5. Obtenez deux ou trois lettres d'appui de dirigeants d'une collectivité autochtone qui démontrent votre expérience en matière de développement des collectivités autochtones ainsi que votre adaptation sur le plan culturel. []
6. Dressez une liste des ateliers ou des séances de formation que vous avez dirigés. Au moins quatre de ces ateliers ou séances de formation doivent avoir été donnés pendant au moins trois jours consécutifs. []
7. Rédigez un résumé décrivant la manière dont vous établissez des relations avec les collectivités autochtones. []
8. Ayez un curriculum vitæ à jour. []

S'il vous plaît n'oubliez pas de télécharger la demande d'offre à commandes de <https://achatsetventes.gc.ca/> pour vous assurer de n'avoir rien manqué. La DOC donnera un aperçu de toutes les informations spécifiques nécessaires et décrira la façon dont vous devez soumettre votre candidature.

Annexe A

Que devez-vous faire pour répondre à la DOC?

Pour répondre à la DOC, vous devez préparer une soumission qui démontre que vous satisfaites aux critères d'évaluation de la DOC. La DOC contient tous les critères d'évaluation et vous devez le télécharger sur le site d'achat et vente pour assurer que vous avez les critères les plus à jour. La liste ci-dessous peut être mise à jour au moyen d'une modification. Vous êtes donc responsable de télécharger les modifications ainsi.

S'il y a des différences entre les éléments ci-dessous et la DOC en question, les critères énoncés dans la DOC ou toutes modifications auront préséance.

Pour démontrer que vous rencontrez les critères d'évaluation, vous avez besoin :

1. un curriculum vitæ à jour;
2. deux lettres d'appui de dirigeants d'une collectivité autochtone qui démontrent votre expérience en matière de développement des collectivités autochtones;
3. une lettre d'appui d'un dirigeant d'une collectivité autochtone qui démontre votre capacité d'adaptation sur le plan culturel dans l'établissement de relations avec les collectivités autochtones;
 - a. une des lettres démontrant votre expérience en matière de développement des collectivités autochtones peut servir à démontrer votre adaptation sur le plan culturel, mais seulement si elle peut démontrer à la fois votre expérience et votre adaptation;
4. une liste des ateliers ou des séances de formation que vous avez donnés. Vous devez avoir offert au moins quatre séances et chacune d'entre elles doit avoir été donnée pendant trois jours consécutifs. Vous êtes encouragé à indiquer tous les ateliers ou les séances de formation que vous offrez, mais au moins quatre d'entre eux **doivent** durer trois jours consécutifs;
5. un résumé (deux pages au plus) de la manière dont vous établissez des relations avec les collectivités autochtones.

Vous devez aussi faire partie d'une entreprise ou d'une organisation autochtone pour répondre à la DOC. L'offre à commandes est attribuée à l'entreprise ou l'organisation, elle ne vous est pas attribuée directement. Lorsque la soumission est déposée, chaque entreprise ou organisation proposera le nom d'une « ressource ». Cette ressource est l'animateur. Chaque fois que Sécurité publique Canada présente une demande d'exécution de travaux, ce sont ces ressources qui effectuent le travail pour le compte de leur entreprise ou organisation.

Si vous ne faites pas partie présentement d'une entreprise ou d'une organisation autochtone, vous pourriez quand même avoir le droit d'appliquer. Vous n'avez qu'à démarrer votre propre entreprise ou organisation. Les personnes peuvent facilement démarrer de nombreux types d'organisation ou d'entreprise qui seront utilisées pour répondre à la DOC. Vous pouvez vous constituer en société, en entreprise individuelle ou en société à responsabilité limitée, créer une coopérative ou établir un partenariat. Le site Web suivant vous aidera à démarrer et à enregistrer votre entreprise ou organisation :

Lancer une entreprise - Canada.ca

Comme la DOC est « réservée » aux entreprises autochtones, votre organisation ou entreprise doit être inscrite au Répertoire des entreprises autochtones d'Industrie Canada. Elle doit également avoir les documents qui prouvent qu'elle est admissible au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones. Vous pouvez vérifier dans le répertoire et/ou inscrire votre entreprise ou votre organisation à l'adresse suivante : [Répertoire des entreprises autochtones \(sac-isc.gc.ca\)](http://Répertoire des entreprises autochtones (sac-isc.gc.ca))

Il est important de noter qu'il **n'est pas** nécessaire d'être un Autochtone pour répondre à la DOC. Il est seulement nécessaire que votre entreprise soit admissible au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones. De plus, le fait de disposer du statut d'indien **ne signifie pas** que votre entreprise ou organisation est automatiquement inscrite au Répertoire des entreprises autochtones d'Industrie Canada. Vous **devez** inscrire votre entreprise ou organisation dans ce répertoire. Il s'agit d'une démarche distincte.

Qu'est-ce qu'une offre à commandes?

Une offre à commandes est une entente entre un fournisseur et le gouvernement du Canada. L'offre à commandes permet aux ministères, comme Sécurité publique Canada, de demander des services à un fournisseur dont le dossier a été vérifié et de les lui acheter lorsqu'ils en ont besoin.

Une offre à commandes est valide pour une période de temps définie et elle garantit au fournisseur un certain volume de travail. L'offre à commandes **n'est pas** un contrat. Il s'agit d'une offre dans laquelle sont décrits les travaux qui peuvent être exigés du fournisseur. Le prix des travaux est établi par le fournisseur et décrit dans sa proposition.

Sécurité publique Canada se servira des travaux décrits dans l'offre à commandes et des prix établis par le fournisseur pour demander des services au fournisseur et les lui acheter. On appelle ces demandes des commandes subséquentes. Un marché distinct est conclu entre Sécurité publique Canada et le fournisseur chaque fois qu'une commande subséquente est passée. Ce marché met à exécution les travaux décrits dans l'offre à commandes et les prix indiqués dans la proposition du fournisseur.

Qu'est-ce que le Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones?

Le Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones, qui découle d'une politique, impose certaines restrictions à l'achat de biens, de services et de marchés de construction pour le gouvernement du Canada.

Lorsqu'un contrat est réservé aux entreprises autochtones, cela signifie que seules les entreprises autochtones sont autorisées à présenter une soumission. Les marchés réservés sont assujettis aux principes habituels de passation des marchés concurrentiels.

Qui est admissible?

Toutes les entreprises ou organisations autochtones sont admissibles au programme, y compris les entreprises individuelles, les sociétés à responsabilité limitée, les coopératives, les partenariats et les organismes à but non lucratif. Pour être considérée comme une entreprise ou une organisation autochtone, une entreprise ou une organisation doit remplir les conditions suivantes :

- l'entreprise ou l'organisation est détenue et administrée au moins à 51 % par des Autochtones;
- si l'entreprise ou l'organisation compte au moins six employés à temps plein, au moins un tiers d'entre eux doivent être des Autochtones.

Si une entreprise ou une organisation forme une coentreprise, une part équivalant à au moins 51 % de la coentreprise doit être détenue et administrée par une ou plusieurs entreprises autochtones. De plus, les entreprises ou les organisations doivent démontrer qu'au moins 33 % de la valeur des travaux exécutés est effectuée par des Autochtones pendant toute la durée du contrat.

Les entreprises et les organisations autochtones doivent s'inscrire au Répertoire des entreprises autochtones d'Industrie Canada afin de confirmer qu'elles sont admissibles au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones. Pour ce faire, rendez-vous à l'adresse suivante :

[Répertoire des entreprises autochtones \(sac-isc.gc.ca\)](http://sac-isc.gc.ca)

Pour de plus amples renseignements sur les critères d'admissibilité, rendez-vous à l'adresse suivante : [Admissibilité au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones \(sac-isc.gc.ca\)](http://sac-isc.gc.ca)

Que signifie le terme « Autochtone » dans ce contexte?

Dans ce contexte, le terme « Autochtone » désigne un citoyen canadien qui réside habituellement au Canada et qui remplit un des critères suivants :

- a) être inscrit en vertu de la *Loi sur les Indiens*;
- b) figurer sur une liste de bande conformément à la *Loi sur les Indiens*;
- c) être membre d'une population affiliée au Ralliement national des Métis ou au Congrès des Peuples Autochtones;
- d) être inscrit au titre d'un accord sur le règlement de revendications territoriales globales;
- e) être membre d'un groupe autochtone visé par une entente sur les revendications territoriales globales acceptée par le gouvernement du Canada; ou
- f) son ascendance autochtone a été reconnue par une collectivité autochtone établie au Canada.

Où puis-je trouver de plus amples renseignements sur le Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones?

- Veuillez vous rendre dans le site Web suivant : [Admissibilité au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones \(sac-isc.gc.ca\)](http://www.sac-isc.gc.ca)
- composez le numéro sans frais 1-800-400-7677;
- envoyez un courriel à l'adresse suivante : IndigenousProcurement@canada.ca ; ou
- communiquez avec le bureau d'AANC de votre région : <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100033694/1100100033695>

Qu'est-ce que le site « Achats et ventes »?

Le site Web Achats et ventes (<https://achatsetventes.gc.ca/>) est le site dans lequel le gouvernement du Canada, y compris Sécurité publique Canada, publie les documents d'appel d'offres, comme les demandes d'offre à commandes. L'accès au site Web Achats et ventes est gratuit. Il n'est pas nécessaire de s'y inscrire. Sécurité publique Canada affichera sa Demande d'offre à commandes dans ce site Web.

Pour savoir par où commencer dans le site Achats et ventes, rendez-vous à l'adresse suivante : <https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/par-ou-commencer>.